



Moulin pendu de Champtoceaux (Maine-et-Loire)

PATRIMOINES LIGÉRIENS

DYNAMIQUES D'UN HÉRITAGE COMMUN FACE AUX MUTATIONS

Les Pays de la Loire se caractérisent par un patrimoine très diversifié, naturel, culturel et bâti. Des histoires et apports multiples ont structuré les territoires avec leurs langues, croyances et religions, traditions rurales et urbaines, activités maritimes et fluviales, artisanales ou industrielles. Ces traditions participent du patrimoine culturel immatériel. À l'horizon 2050, le patrimoine ligérien sera confronté à une forte croissance démographique et un environnement naturel en pleine modification. Ces (r)évolutions nécessitent une réflexion sur l'avenir du patrimoine existant et sur une nouvelle appréhension de ce que serait un patrimoine régional à cette époque intégrant les problématiques de l'immatériel, du bâti et de son environnement.

Des définitions pour comprendre les patrimoines

Selon la définition de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) : « Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir ».



Le patrimoine matériel comprend le patrimoine bâti et le patrimoine mobilier. Les exemples les plus visibles sont notamment les monuments historiques, les édifices religieux, le patrimoine vernaculaire (petit patrimoine), l'architecture urbaine du 20e siècle, le patrimoine industriel...



Le patrimoine culturel immatériel également appelé patrimoine culturel vivant est l'ensemble des pratiques, expressions, connaissances et savoir-faire, ainsi que les instruments, les objets et les espaces culturels qui leur sont associés. Ce patrimoine couvre les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, les rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers et les artisanats traditionnels.



Le patrimoine environnemental intègre à la fois le patrimoine ayant échappé à l'empreinte humaine et celui résultant de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations (paysage). En Pays de la Loire, peuvent être cités les marais salants, le bocage et ses haies, le marais poitevin, les parcs et jardins...



NICOLE HEBERT,
Rapporteuse au nom de
la commission « Culture-
Patrimoine-Sport-Tourisme-
Vie associative »

Une mise en évidence des patrimoines dans notre cadre de vie

Les êtres humains se reconnaissent dans une communauté au travers du patrimoine sous toutes ses formes : partages de « Grande Histoire » et récits de vies, de quotidiens et de modes de vie, de codes sociaux et culturels, d'organisations collectives conduisant à « faire société ». Le patrimoine convoque le passé, questionne le présent et invite à imaginer l'avenir.

L'évolution de notre société et de sa démographie, les mutations environnementales et climatiques, interrogent les notions de préservation, disparition, création et transmission des patrimoines immatériel, environnemental et paysager.

Par ce rapport, le CESER souhaite contribuer à nourrir les réflexions sur les sujets d'inventaire, d'évaluation, de conservation, de gestion, de valorisation, de transmission et de médiation des patrimoines bâtis, culturels et naturels.



Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)



Saint Pierre des Nids (Mayenne)

Extraits des préconisations...

POLITIQUES PUBLIQUES

L'État et les collectivités exercent une compétence partagée sur le patrimoine, clairement répartie entre les différents niveaux de la puissance publique et sur certains de ses segments (inventaire, inscriptions...). Pour autant, la complexité législative et les normes ministérielles contradictoires affectent l'action patrimoniale tant sur le bâti que sur l'aspect environnemental. À cela s'ajoutent des conflits d'usages qui complexifient encore l'écosystème patrimonial, autant sur les aspects de prévention que de préservation et d'exploitation.

Dans ce contexte, le CESER propose d'**intégrer le patrimoine sous toutes ses formes (matériel, immatériel, environnemental) dans une politique régionale concertée entre l'État, la Région et les autres collectivités permettant d'assurer des financements pérennes**. Ainsi, l'action patrimoniale qui s'inscrit dans un temps long serait intégrée dans les différents volets du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Elle pourrait aussi faire l'objet d'engagements réguliers dans les contrats de Plan État-Région. En outre, les actions patrimoniales doivent être associées pleinement aux stratégies touristiques des territoires aux niveaux régional, départemental et de pays.

De plus, le CESER invite à **créer une instance régionale (services de l'État et des collectivités) apte à traiter des problématiques patrimoniales**, incluant les conflits règlementaires entre services de l'État, les normes ministérielles contradictoires et l'harmonisation des pratiques concernant le bâti en particulier ainsi que l'aspect environnemental.

La société civile organisée plaide également pour **une simplification des démarches** administratives inhérentes aux demandes d'aides publiques, une limitation des appels à projets, une étude sur la faisabilité d'un guichet unique, des délais de procédures raccourcis et un accès facilité aux subventions pour les petites structures.

Enfin, le CESER propose d'**agir et de soutenir les acteurs des patrimoines classés et ouverts au public afin qu'ils obtiennent**

un taux unique de TVA à 10 %. Cette TVA serait appliquée pour tous les travaux et investissements d'entretien, d'aménagement et d'exploitation (y compris numérique) des bâtis, des espaces naturels, des circuits et la gestion du patrimoine immatériel.

ARTICULATION PATRIMOINE ET TOURISME

Le **patrimoine** crée un lien d'histoires entre les populations des territoires et **participe à la qualité de vie et à l'attractivité des territoires**. Il est donc étroitement lié au tourisme, à la culture et **constitue un levier économique** qui mobilise de nombreuses filières, dont des emplois à hautes compétences comme les métiers d'arts. En conséquence, les patrimoines existant sur un territoire doivent s'appréhender dans leur ensemble. Cela nécessite de croiser les regards et les analyses des différents acteurs patrimoniaux (publics, privés, associations, habitants...) qui en ont la mémoire et les valorisent, et aussi ceux des experts extérieurs (universitaires, historiens, ethnologues, géographes, environnementalistes, paysagistes, architectes...).

Le CESER propose d'**intégrer dans les contrats de territoires régionaux des circuits des patrimoines matériel, immatériel et environnemental**. Ces circuits destinés tant aux individuels qu'aux familles et aux groupes seraient appuyés par des outils de médiation et de valorisation, sous forme de jeux ou d'énigmes, des dispositifs permettant ainsi d'intéresser le plus grand nombre aux patrimoines et de découvrir un territoire. La mise en œuvre de ces circuits passe par une **très large concertation locale** associant les différentes compétences. Une labellisation de ces circuits est à prévoir, comme une **plateforme d'experts, multidisciplinaire**.

Par ailleurs, les intercommunalités (en association avec les communes) pourraient être en charge d'un **diagnostic patrimonial** afin de repérer et de recenser les principaux éléments du patrimoine local matériel, immatériel et environnemental et d'identifier les enjeux associés. In fine, cette base de données servirait à **définir des circuits thématiques en tenant compte de l'ensemble de l'existant et non pas uniquement d'un ou deux éléments majeurs**.



Manoir de Verdigné à Avesnes en Saosnois (Sarthe)



Luthiers

ACTIONS ÉDUCATIVES ET PATRIMOINES

Des initiatives existent dans le milieu scolaire (classes de découverte, sorties scolaires...) et extrascolaire pour faire découvrir les différents domaines du patrimoine. Pour le CESER, elles mériteraient d'être généralisées et élargies. La Région des Pays de la Loire n'a pas pleine compétence sur tous ces aspects mais elle a cependant un rôle possible.

Ainsi, le CESER propose à la Région de **contractualiser un programme permanent d'actions éducatives** avec le Rectorat. Il porterait sur les **différentes facettes du patrimoine (matériel, immatériel, environnemental)** et s'adresserait aux **élèves de maternelle jusqu'aux lycéens ainsi qu'aux apprenants des CFA et de l'enseignement agricole**. Ce programme nécessitera un large partenariat ouvrant par exemple aux métiers d'art, aux savoir-faire locaux, aux modes alimentaires et leurs évolutions, aux usages de l'eau et aux mutations énergétiques, etc. Pour le CESER, **l'action éducative doit entrer par la porte des quotidiens pour rejoindre, comprendre et s'approprier ce qui fait patrimoine**.

En complément, le CESER invite la Région à concevoir avec le Pôle patrimoine régional **un programme d'actions éducatives pour aller à la découverte des différentes formes patrimoniales ligériennes**. Il devra associer les composantes associatives, sociétés savantes, collectivités et propriétaires qui sont acteurs de circuits patrimoniaux éducatifs. Par exemple : les circuits du sel, la navale, le bâti des territoires en fonction de l'histoire, des climats et ressources, les usages culinaires d'hier, d'aujourd'hui et de demain, etc. En outre, le CESER préconise de **valoriser et d'utiliser les travaux des laboratoires universitaires et des experts sur les patrimoines - par thématiques et territoires - au travers de volets éducatifs complémentaires**.

IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES PATRIMOINES

L'environnement naturel est en pleine modification : redéfinition du trait de côte, ressources en eau, gestion du foncier, mutations agricoles, gestion de l'énergie... Les changements climatiques et les activités humaines entraîneront des conséquences sur le patrimoine environnemental, paysager et la biodiversité.

Le CESER propose d'ajouter une **vision « patrimoines » dans les travaux du GIEC* régional** pour étudier et anticiper les répercussions des bouleversements climatiques sur les patrimoines. Il plaide également pour **inscrire la gestion du patrimoine naturel et paysager dans les plans locaux d'urbanisme** (communaux, intercommunaux et métropolitains).

Enfin, le CESER souhaite la **conception de centres d'interprétation** par thématiques ou par territoires, en fonction des besoins identifiés et de l'existant. Ces centres pourraient être adossés à des structures déjà existantes (parcs naturels, CPIE**...) et s'appuyer sur des laboratoires universitaires et des conseils scientifiques. La Région et le Pôle patrimoine régional devront impulser des coopérations pour mettre en place ces centres d'interprétation ainsi que l'animation scientifique (rôle structurant et organisationnel de la Région).

ARCHIVAGE ET COLLECTAGE

L'archivage et la compilation de données concernent toutes les formes de patrimoines, sur des supports matériels comme immatériels. Le collectage concerne principalement l'immatériel et mobilise de nombreux bénévoles sur le recueil de la mémoire et des histoires de vie. Mais des questions d'éthique et de propriété intellectuelle se posent en matière de recueil, de conservation et d'usages.

Ainsi, le CESER propose de **soutenir l'investissement numérique** (logiciels et matériel) pour les associations quel que soit le domaine patrimonial. En effet, les coûts de logiciels sont conséquents et s'ajoutent à ceux liés à l'élaboration de publications spécialisées. La société civile organisée propose de **soutenir aussi les actions de formation sur le numérique et le collectage, auprès des bénévoles et professionnels**. Ces formations doivent aussi sensibiliser aux enjeux et précautions nécessaires à la protection des données, à leur classement pour servir une meilleure utilisation.

* Groupe Interdisciplinaire d'Experts sur le Climat des Pays de la Loire

** Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement



Marais salants de Guérande (Loire-Atlantique)

INGÉNIERIE

Le patrimoine comme la culture est une compétence partagée en matière de politiques publiques. Les transferts de compétence opérés posent inévitablement la question des moyens dévolus aux collectivités en matière d'ingénierie. La filière des patrimoines étant constituée d'une grande diversité de structures, de métiers, de thématiques... les moyens et les compétences sont hétérogènes.

Le CESER propose d'intégrer dans le cadrage régional des contrats de territoires un volet « patrimoines » comprenant des éléments de soutien à l'animation et la gestion des réseaux d'acteurs mobilisés sur les circuits territoriaux des patrimoines locaux. En outre la gestion, la communication, l'entretien et l'actualisation des parcours patrimoniaux nécessitent des compétences génératrices d'emploi spécifique. La Région pourrait accompagner les territoires labellisés par une aide à l'animation dont les contours et le montage financier seraient définis avec les partenaires.



DIDIER HUDE,
Président de la commission
« Culture-Patrimoine-Sport-Tourisme-Vie associative »

L'appropriation des patrimoines, enjeu de société

Le patrimoine convoque le passé, questionne le présent et invite à imaginer l'avenir. Il est multiforme et en perpétuelle évolution. L'appropriation du patrimoine, comme héritage du passé et construction vivante, constitue un enjeu de société.

Les pouvoirs publics comme tout un chacun reconnaissent aujourd'hui la pluralité des types de patrimoine et la richesse des éléments qui le composent. Cette grande diversité invite à utiliser le mot « patrimoines » au pluriel.

Le rapport du CESER s'inscrit dans une approche globale, mettant en évidence la place des patrimoines dans le cadre de vie au quotidien. L'évolution de notre société et de sa démographie, les mutations environnementales et climatiques, interrogent les notions de gestion, conservation, disparition, création, valorisation, médiation et transmission, en particulier pour le patrimoine culturel immatériel et le patrimoine naturel et paysager.

LIRE L'INTÉGRALITÉ
« PATRIMOINES LIGERIENS. DYNAMIQUES D'UN
HÉRITAGE COMMUN FACE AUX MUTATIONS » SUR
CESER.PAYSDELALOIRE.FR
OU EN SCANNANT LE QR CODE

